

Séance des 8 et 9 janvier 2013

Relevé de conclusions

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue les 8 et 9 janvier 2013 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Philippe MASSE, la Commission a :

- pris connaissance de la démission d'Eric RICOEUR dont les nouvelles fonctions professionnelles ne lui permettent pas de poursuivre ses activités au sein de la Commission.
- adopté le compte rendu de la séance plénière du 11 décembre 2012, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- entendu plusieurs communications du Président notamment relatives à sa rencontre avec Didier HOUSSIN, président de l'AERES, et à sa participation à l'assemblée générale de la CDEFI
- entendu René JACQUOT faire un point d'étape sur la préparation du colloque annuel, puis Marc PEYRADE à propos du groupe de travail Analyse et prospective.
- pris connaissance des conditions dans lesquelles s'est déroulée la réunion conjointe AERES/CTI du 18 décembre 2012 relative au renouvellement de l'habilitation de masters internationaux.
- eu un très large échange de vues sur les orientations proposées par le Président pour l'année 2013, notamment l'international, l'évolution du suivi périodique, un éventuel changement de statut ainsi qu'une augmentation du nombre des membres de la Commission ...
- approuvé diverses délibérations proposées par le Bureau. Ces délibérations seront intégrées dans le document Analyses et perspectives accessible sur le site internet.
- approuvé la composition d'équipes finalisées dans le cadre de demandes hors suivi périodique

Puis, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique de l'Île-de-France – Académies de Créteil et Versailles

(habilitation à compter de la rentrée 2013)

Université Paris-X

La Commission prend acte de la convention pédagogique passée avec l'Ecole normale supérieure de Cachan et donne un avis favorable à l'habilitation de l'Université, pour 6 ans à partir du 1er septembre 2013, à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Université Paris-X, spécialité Mécanique, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, en formation continue.

Il n'est plus fait de référence à la convention passée avec l'Institut supérieur de mécanique de Paris, cette convention n'ayant pas été renouvelée.

(AVIS N° 2013/01-01)

Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines

-Institut des sciences et techniques des Yvelines (ISTY)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans à partir du 1er septembre 2013, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, spécialité Mécatronique, en partenariat avec Ingénieurs 2000, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Avis favorable au renouvellement, pour une durée restreinte à 3 ans à partir du 1er septembre 2013, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant.

L'Établissement devra transmettre, en Juillet 2015, à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur la prise en compte des recommandations, accompagné, le cas échéant, de la demande de renouvellement de l'habilitation à préparer le diplôme d'ingénieur dans la spécialité Informatique.

Par ailleurs, l'Établissement demande l'habilitation de 4 nouvelles spécialités, à compter de la rentrée 2013.

(voir ... 3/ Demande de création de nouvelles spécialités ... 4/Développement de l'apprentissage)
(AVIS N° 2013/01-02) .../...

Ecole centrale des arts et manufactures (Centrale Paris)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans à compter du 1er septembre 2013, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Ecole centrale des arts et manufactures, en formation initiale sous statut d'étudiant.

L'avis favorable est limité à une durée restreinte à 3 ans pour la préparation du même diplôme dans le cadre de l'apprentissage.

L'Établissement devra transmettre, en Juillet 2015, à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur la prise en compte des recommandations, accompagné, le cas échéant, de la demande de renouvellement de l'habilitation à préparer le diplôme d'ingénieur dans le cadre de l'apprentissage.

(AVIS N° 2013/01-03)

Ecole supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile (ESTACA)

Décision de renouvellement, pour 6 ans à partir du 1er septembre 2013, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

-Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(formation sur les sites de Levallois-Perret et Laval)

(DECISION N° 2013/01-04)

2/ Suivi général des habilitations

Université Lille-I

-Ecole polytechnique universitaire de Lille (Polytech Lille)

La Commission prend acte du rapport intermédiaire transmis par l'Établissement et examine le renouvellement des formations qui avaient eu une habilitation restreinte lors du suivi périodique
Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à compter du 1er septembre 2013, de l'habilitation à délivrer les titres suivants

-Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I, spécialité Informatique, microélectronique, automatique, en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue.

-Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I, spécialité Production, en partenariat avec l'ITII Nord Pas de Calais, en formation initiale sous statut d'apprenti (nouvel intitulé : Il n'est plus fait de référence à la convention passée avec l'Université du Littoral, le diplôme devient le même que celui préparé dans le cadre de la formation continue).

Par ailleurs, l'établissement demande l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'ingénieur diplômé, spécialité Informatique, microélectronique, automatique, à compter de la rentrée 2013.

(voir ... 4/ Développement de l'apprentissage)

(AVIS N° 2013/01-05)

Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen)

La Commission prend acte du rapport intermédiaire transmis tardivement par l'Établissement.

L'habilitation en cours, accordée pour 3 ans à partir de la rentrée 2011 (avis N° 2011/05-04), se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2013/2014.

Par ailleurs, l'établissement demande l'habilitation d'une nouvelle spécialité dans le cadre de l'apprentissage
(voir ... 4/ Développement de l'apprentissage)
(AVIS N° 2013/01-06)

3/ Demande de créations de nouvelles spécialités sous statut étudiant

Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines

-Institut des sciences et techniques des Yvelines (ISTY)

La Commission a donné un avis défavorable à l'ouverture d'une nouvelle spécialité en Génie bio-médical.

(AVIS N° 2013/01-02)

Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)

Après avoir examiné les éléments complémentaires transmis par l'établissement, la Commission maintient l'avis défavorable donné le 9 mai 2012 (avis N° 2012/05-08), relatif à l'habilitation à délivrer un nouveau titre d'Ingénieur diplômé dans le domaine du développement durable.

(AVIS N° 2013/01-07) .../...

4/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines

-Institut des sciences et techniques des Yvelines (ISTY)

La Commission a examiné favorablement la demande d'habilitation d'un nouveau titre d'ingénieur diplômé, spécialité Systèmes électroniques, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, en formation initiale sous statut d'apprenti.

La Commission a donné un avis défavorable à l'ouverture de 2 nouvelles spécialités en Instrumentation et Génie énergétique et environnement.

(AVIS N° 2013/01-02)

Université Lille-I

-Ecole polytechnique universitaire de Lille (Polytech Lille)

Avis favorable, pour 3 ans à compter du 1er septembre 2013, de l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre suivant :

-Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I, spécialité Informatique, microélectronique, automatique.

(AVIS N° 2013/01-05)

Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen)

La Commission a examiné favorablement la demande d'habilitation d'un nouveau titre d'ingénieur diplômé, dans le domaine de la performance énergétique, en formation initiale sous statut d'apprenti.

(AVIS N° 2013/01-06)

Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA Lyon)

La Commission a examiné favorablement la demande d'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'ingénieur diplômé, spécialité Télécommunications.

(AVIS N° 2013/01-08)

Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg)

La Commission a examiné favorablement la demande d'habilitation d'un nouveau titre d'ingénieur diplômé, spécialité Génie électrique, en partenariat avec l'ITII Alsace, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(AVIS N° 2013/01-09)

Ecole centrale de Lille (Centrale Lille)

La Commission a examiné favorablement la demande d'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'ingénieur diplômé dans la spécialité Génie informatique et industriel.

(AVIS N° 2013/01-10)

Institut polytechnique de Grenoble

- École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement (ENSEEE)

La Commission a examiné favorablement la demande de création d'un nouveau titre d'ingénieur diplômé, dans le domaine de l'ingénierie de la production et de la fourniture d'énergie, accessible en formation initiale sous statut d'apprenti et éventuellement en formation continue.

L'avis définitif sera donné au vu de la prise de position du Conseil régional Rhône-Alpes et du financement assuré par le CFA.

(AVIS N° 2013/01-11)

André MORA